



PRIX RENE RENOU 2018

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) organise le Prix René Renou depuis 10 ans.

Ce prix est appelé René Renou en hommage au vigneron et ancien président du Comité Vins de l'INAO (1952-2006). Il récompense la collectivité « ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture * ». Peut être admise la candidature de toute commune, communauté de communes, ayant réalisé ou soutenu un projet autour du vin d'ordre éducatif, environnemental ou Œnotouristique ayant valeur d'exemple et de reproductibilité par d'autres collectivités

**Le Lauréat 2008 a été la Ville de Grenoble (38) et le Festival « Le Millésime », le lauréat 2009 la Communauté d'Agglomération Nîmes (30) Métropole et La Charte Paysagère des Costières de Nîmes, le lauréat 2010 le département de l'Ain (01) et le Concours des 7 ceps - route des vins du Mont Blanc, le lauréat 2011 la Commune de Cairanne (84) pour sa Vigne pédagogique, le lauréat 2012 la Commune de Marciac (32) pour Jazz in Marciac, le lauréat 2013 Saumur Agglo (49) pour Festivini et les Grandes Tablées du Saumur-Champigny, le lauréat 2014 le Département de l'Hérault (34) pour sa politique viticole, le lauréat 2015 la Communauté de Communes des Coteaux du Layon (49) pour le Musée de la vigne et du Vin d'Anjou, le lauréat 2016 le Conseil départemental de la Moselle (57) pour La Route des vins de Moselle, le lauréat 2017 la ville de Bordeaux (33) pour la Cité du Vin .*



REGLEMENT DU PRIX RENE RENOUE 2018

Article 1 : L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) a créé le **Prix René RENOUE * en 2007**

Article 2 : Le Prix récompense la Commune ou la Communauté de Communes « *ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture* ». Peut être admise la candidature de toute collectivité ayant réalisé un projet autour du vin d'ordre éducatif, environnemental ou œnotouristique ayant valeur d'exemple et de reproductibilité par d'autres. ».

Article 3 : Le lauréat est par un vote fait sur une liste établie entre les candidatures spontanées et celles suggérées par les adhérents de l'ANEV ou les soutiens du prix. Le vainqueur du vote est celui qui aura le maximum de points. Il est averti pour l'informer qu'il a gagné et lui demander s'il veut bien recevoir les représentants des organisateurs pour la remise officielle du Prix.

Article 4 : Toute Commune ou Communauté de Communes française peut y participer. L'inscription est gratuite mais obligatoire

Article 5 : Ce prix sera doté par les partenaires et soutiens. Il donnera également lieu à la réalisation d'un dossier de presse qui sera gracieusement diffusé dans tout le réseau des journalistes des Elus du vin de l'ANEV et des partenaires et soutiens.

Article 6 : Le lauréat du Prix s'engage à organiser une réception dans sa ville pour la remise du Prix ANEV.



Article 7 : Le journaliste auteur du meilleur article sur la collectivité lauréate et son action, paru dans les 12 derniers mois recevra une dotation en vin des « soutiens professionnels du VIN » du Prix.

Article 8 : La participation au Prix entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

Candidature à : contact@elusduvin.org

Inscriptions jusqu'au 30.06.2018 - envoyer nom et adresse

SOUTIENS : Le Club des soutiens du Prix est composé d'associations et de sociétés motivées par la défense de la Culture du Vin et qui participent au vote. Ils s'engagent à signaler dans leur communication leur titre de partenaire du Prix et à publier sur leurs sites, blogs, pages facebook, les informations concernant le Prix. Il comprend : l'AEFO (Association Européenne de Formation à l'Oenotourisme), l'Agence de Presse Une Autre Provence, Iter Vitis, le Vit'eff et Winetourisminfrance.com.

Les partenaires VIN sont : le syndicat du Cru Bonnezeaux et Cellier des Dauphins

Le Jury 2018 comprend 15 personnes

ANEV, Journalistes, famille de René Renou, soutiens, Partenaires « Vin ».

* **René Renou**, président du Comité national des vins et eaux-de-vie de l'INAO, est décédé le 19 juin 2006 lors d'un déplacement en Corée du Sud à Séoul pour une mission de la Sopexa. Il venait d'avoir 54 ans. Viticulteur à Thouarcé (Maine-et-Loire) en AOC Bonnezeaux, René Renou avait été nommé en mars 2000 à la tête du comité vins de l'INAO. C'était un fervent défenseur de la culture du vin à la française qu'il savait menacée et c'est pourquoi il soutenait tous ceux qui ne baissent pas les bras face à ce déclin.

Il avait l'habitude de citer la phrase de Saint-Exupéry « *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* ».



ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS
DE LA VIGNE ET DU VIN
www.elusduvin.org

Photo : René RENO

